



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 22 juillet 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2013-07-263**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 juin 2013;
- 2.2.- Renouvellement du bail avec la Société immobilière du Québec;
- 2.3.- Mandat à Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L. / avocats :
Certificat de conformité règlementaire - Puits PP-7;
- 2.4.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet
II : Appui à la demande du Comité piste 4 saisons de Malartic;
- 2.5.- Fonds « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Demande de dérogation mineure du CPE Bambin et Câlin au 700, rue
Harricana;
- 3.2.- Offre d'achat de monsieur Jean-Yves Paquin et de madame Nicole St-
Denis pour le terrain numéro 19 du Développement résidentiel des
Explorateurs;

4.0.- COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 7.1.- Avis de motion du *Règlement concernant la tarification d'utilisation du
site d'entraînement de pratiques incendies*;

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 9.1.- Don à la Société canadienne du cancer – Division du Québec;
- 9.2.- Corporation Victoire : Tournoi de golf;

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1.- École secondaire Le Tremplin : Rapport annuel 2012-2013;

11.0.- CORRESPONDANCE

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION
2013-07-264**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 juin 2013

Conformément au *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic, madame la trésorière dépose la liste des factures payées au 30 juin 2013.

2.2.- Renouvellement du bail avec la Société immobilière du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic accepte le renouvellement du bail 9157 B02, au taux de 155 \$/m² pour une période de cinq (5) ans comprenant une augmentation annuelle de 3 %;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELER le bail de location 9157 B02 entre la Société immobilière du Québec et la Ville de Malartic;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit bail;

Adoptée.

2.3.- Mandat à Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L. / avocats : Certificat de conformité règlementaire - Puits PP-7

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a installé un puits de production (PP-7) sur le territoire de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut maintenant procéder au branchement du puits PP-7 aux installations existantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva doit produire au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) un document attestant de la conformité règlementaire relativement aux travaux projetés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva refuse toujours de produire le certificat requis par le MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE le délai imposé par le MDDEFP pour obtenir ce certificat de la municipalité de Rivière-Héva vient à échéance le 19 août 2013 et qu'il y a urgence d'agir;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2013-07-265

RÉSOLUTION
2013-07-266



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MANDATER la firme Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L. / avocats, afin d'instituer des procédures judiciaires contre la municipalité de Rivière-Héva en vue d'obtenir les autorisations requises pour le branchement des installations existantes au Puits PP-7;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-07-267**

**2.4.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier –
Volet II : Appui à la demande du Comité piste 4 saisons de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a un projet de réalisation d'une piste cyclable sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de la réalisation de cette piste cyclable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité s'engage à entretenir la piste cyclable conditionnellement à ce que le projet se réalise;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comité piste 4 saisons de Malartic dans le cadre de leur demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II concernant l'aménagement d'une piste cyclable entre la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-07-268**

2.5.- Fonds « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »

CONSIDÉRANT QUE la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est solidaire au drame survenue dans la municipalité de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

QUE la Ville de Malartic autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds « Tragédie/ Lac-Mégantic 2013 » pour venir en aide à la municipalité de Lac- Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2013-07-269**

3.1.- Demande de dérogation mineure du CPE Bambin et Câlin au 700, rue Harricana

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 700, rue Harricana, (lot # 2 998 563 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'un stationnement sur le terrain appartenant à la Ville de Malartic, lequel sera loué au requérant par bail emphytéotique.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un stationnement sur le terrain appartenant à la Ville de Malartic, lequel sera loué au requérant par bail emphytéotique, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-07-270**

3.2.- Offre d'achat de monsieur Jean-Yves Paquin et de madame Nicole St-Denis pour le terrain numéro 19 du Développement résidentiel des Explorateurs

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Paquin et madame Nicole St-Denis veulent acquérir le terrain numéro 19 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 536 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 31 936,43 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 31 936,43 \$ plus les taxes applicables, le terrain situé au numéro 19 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 536 du cadastre du Québec) à monsieur Jean-Yves Paquin et madame Nicole St-Denis;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié préparé à cet effet par le notaire Me Denis Tousignant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais des acheteurs et signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1.- Avis de motion du Règlement concernant la tarification d'utilisation du site d'entraînement de pratiques incendies

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet principal consiste à tarifier l'utilisation du site d'entraînement de pratiques incendies.

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.1.- Don à la Société canadienne du Cancer – Division du Québec

CONSIDÉRANT le décès de madame Pierrette Bordeleau, survenu le 16 juillet 2013, laquelle est la mère de l'un de ses conseiller;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRADUIRE les marques de sympathie de la Ville de Malartic en donnant la somme de 100 \$ à la Société canadienne du Cancer;

Adoptée.

9.2.- Corporation Victoire : Tournoi de golf

CONSIDÉRANT QUE Corporation Victoire organise un tournoi de golf qui aura lieu le 29 août 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER une équipe composée de 4 personnes pour le tournoi de golf 2013 de Corporation Victoire qui se tiendra le 29 août 2013;

Adoptée.

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

10.1.- École secondaire Le Tremplin : Rapport annuel 2012-2013

RÉSOLUTION
2013-07-271

RÉSOLUTION
2013-07-272



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Dépôt à titre d'information.

11.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

12.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 06.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-07-273

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER ET DIRECTEUR
DES SERVICES JURIDIQUES